



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la salle Viatheur-Routhier situé au 17, chemin Sacré-Cœur Ouest, le lundi 1^{er} octobre 2018 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

223, rue des Alouettes - lot 5 134 706 du cadastre du Québec

Demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement d'un garage isolé afin de porter la superficie totale dudit bâtiment à 150 mètres carrés. L'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 permet une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un garage isolé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 13 septembre 2018.

Le secrétaire-trésorier adjoint,



Jérôme Grondin